

À L'ATTENTION DES TECHNICIENS DE CONFÉRENCE

NORMES ISO APPLICABLES AUX CABINES ET AU MATÉRIEL D'INTERPRÉTATION :

- Norme ISO 2603 : salles de conférences équipées de cabines fixes.
- Norme ISO 4043 : installations mobiles.
- Norme CEI 60914 : installations électriques et de son pour les systèmes d'interprétation.

INSTALLATIONS D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE :

CABINES

- Insonorisées et éloignées de toute source de bruit.
- Ventilation silencieuse.
- Visibilité maximale de l'écran, des orateurs et de la salle (distance maximale 30 m).
- Surface de travail suffisante (environ 50cm de profondeur).
- Lampe de table individuelle.
- Siège fonctionnel d'une hauteur adéquate.
- Dimensions :

	Cabines fixes (ISO 2603)	Cabines démontables (ISO 4043)
Largeur	2,50 m	1,60 m (2 interprètes maximum) 2,40 m (2-3 interprètes) 3,20 m (3-4 interprètes)
Profondeur	2,40 m	1,60 m
Hauteur	2,30 m	2 m

MATÉRIEL

- Console individuelle munie de boutons de commande et d'un micro pour chaque interprète.
- Écouteurs légers pour chaque interprète.

SON

- Assurer un niveau de son suffisant : prévoir une réserve de puissance de l'ordre de 30 % (il est indispensable de faire un test de son avant le début de la réunion).
- Contrôler constamment le son, et en particulier au démarrage de la réunion et à chaque changement d'orateur.
- Vérifier qu'un seul micro reste ouvert, sauf dans les cas de brefs échanges de parole.
- Éviter la saturation sonore et l'effet Larsen.
- Maintenir au minimum le volume des hauts-parleurs dans la salle afin que les participants puissent écouter l'interprétation sans interférences.
- Pour l'interprétation de bandes sonores de séquences vidéos ou de films, veiller à ce que les interprètes reçoivent directement le son dans leurs écouteurs.
- La norme de référence pour les équipements sonores est la norme CEI 60914.

**Ces informations vous sont fournies par les interprètes d'ESPaic
(Région Espagne de l'Aiic)**

Copyright ESPaic, 2001